

LES JEUNES CONCERNÉ-E-S

Elèves scolarisés dans l'un des sept établissements lausannois.

De la 7ème à la 9ème année, toutes voies confondues.

En situation de désintérêt, de démotivation et de désinvestissement scolaire.

Pour lesquels une poursuite de la scolarité est un enjeu prioritaire.

LES OBJECTIFS

Soutenir l'élève dans sa capacité d'acquisition et de motivation à l'apprentissage.

Eviter la rupture scolaire et sociale.

Permettre à l'élève de poursuivre le plus longtemps possible sa scolarité.

Faire en sorte que l'élève porte un autre regard sur lui-même et sur son avenir.

LES OFFRES

Activités en ateliers avec un maître socioprofessionnel

Cuisine, bois, métal, jardin, entretien de maison.

Projets créatifs.

Mise en situation professionnelle, travail en équipe.

Aide à la constitution d'un projet professionnel réaliste.

Activités socio-éducatives avec un-e éducateur-trice

Renforcement de l'estime de soi, de la persévérance au travers d'activités sportives, créatives et culturelles.

Activités scolaires avec un-e enseignant-e

Soutien aux activités faites à l'école.

Projets de lecture, écriture, expression en lien avec les activités socio-éducatives.

L'ORGANISATION

Le programme MATAS dure 12 semaines.

L'élève partage son horaire entre Jump et son établissement scolaire dans lequel il passe au minimum un tiers du temps.

Une étroite collaboration est développée entre la famille, l'école et Jump ce qui permet un bon encadrement de l'élève.

Les diverses prestations offertes par les maîtres socioprofessionnels, l'éducateur-trice spécialisé-e et l'enseignant-e permettent de redonner à l'élève un nouvel élan pour la poursuite de ses apprentissages.

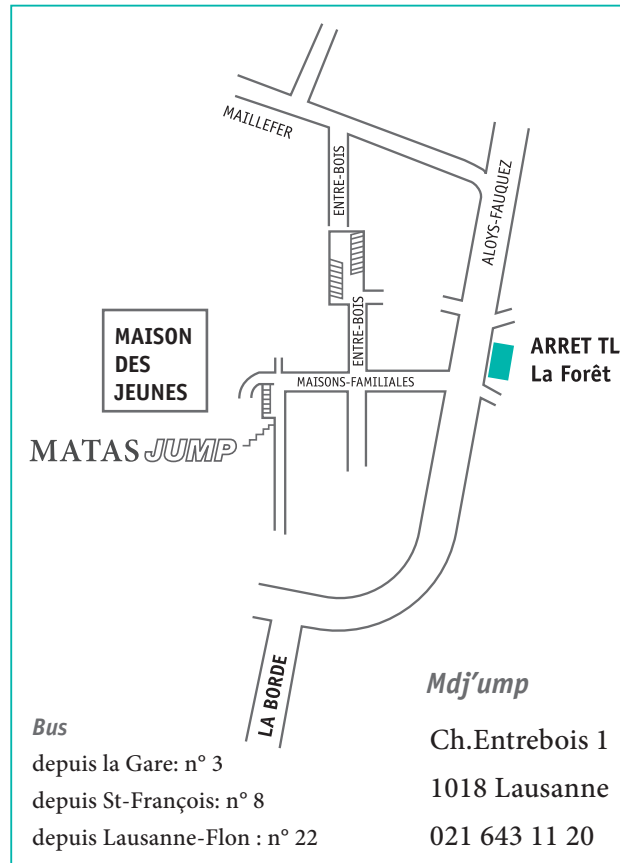
LES MATAS

MATAS signifie *Module d'activités temporaires alternatives à la scolarité*.

Ce programme est placé sous la responsabilité de l'Association de la Maison des Jeunes, qui offre divers types d'accompagnement pour les jeunes.

Il résulte de la collaboration entre l'école officielle et les institutions d'éducation spécialisée. Il constitue une des prestations de la Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs du 28 août 2006.

PLAN



HORAIRES

Matin

8h00-11h45

Après-midi

14h00-15h30 (y compris le mercredi)

Vendredi après-midi

congé

(sous réserve de modifications)



MATAS JUMP